

CHAMPIONNATS REGIONAUX EQUIPES Pupilles, Adultes  
et  
RENCONTRES GYMNIQUES Ini-Gym et Jeunes Poussins

Dimanche 15 mai 2022  
à Bourgoin Jallieu

## I/ RÉGLEMENT TECHNIQUE CHAMPIONNATS REGIONAUX

### *Equipes Adultes*

3 divisions de compétitions :

- Division 1 :** Ouvert aux équipes de 14 à 20 gymnastes.  
Programme catégorie Division Fédérale 1 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 2 :** Ouvert aux équipes de 08 à 13 gymnastes  
Programme catégorie Division Fédérale 3 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 3:** Ouvert aux équipes de 04 à 07 gymnastes  
Programme catégorie Division Fédérale 4 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.

### *Equipes Pupilles*

3 divisions de compétitions :

- Division 1:** Ouvert aux équipes de 16 gymnastes et plus.  
Programme catégorie Division Fédérale 1 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 2:** Ouvert aux équipes de 10 à 15 gymnastes  
Programme catégorie Division Fédérale 2 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.
- Division 3:** Ouvert aux équipes de 6 à 9 gymnastes  
Programme catégorie Division Fédérale 3 du R.E.S.C Championnats Nationaux par Equipes.

## II/ RÉGLEMENT TECHNIQUE RENCONTRES GYMNIQUES

### *Initiation Gymnique*

Ouvert aux gymnastes nés en 2017-2018  
Parcours sur des ateliers d'initiation à la gymnastique.  
Les fiches ateliers se trouvent en annexe à ce règlement. Le choix des ateliers pour la rencontre sera réalisé par l'organisateur de celle-ci.

### *Equipe Jeunes Poussins*

**Division 1 :** Ouvert aux équipes de 10 gymnastes et plus.  
Les 10 meilleures notes à chaque appareil sont retenues pour le classement de l'équipe

**Division 2 :** Ouvert aux équipes de 6 à 9 gymnastes  
Les 6 meilleures notes à chaque appareil sont retenues pour le classement de l'équipe

**Division 3 :** Ouvert aux équipes de 3 à 5 gymnastes  
Les 3 meilleures notes à chaque appareil sont retenues pour le classement de l'équipe

*Un club inscrivant une équipe en Division Régionale 1 peut constituer une 2<sup>ème</sup> équipe dans la division de son choix.*

## III/ PRECISIONS REGLEMENTAIRES

Tous les gymnastes d'une même équipe doivent être en tenue uniforme.

**Les droits d'engagement** sont de **3,5** euros par gymnaste.

Pour chaque championnat

**Chaque club est tenu de présenter au moins 1 juge par équipe engagée**

\* Toute association qui ne présentera **pas le nombre de juge requis au regard des inscriptions de gymnastes réalisées** devra s'acquitter d'une **amende de 100 euros, par juge manquant et l'entraîneur** accompagnant les gymnastes sera dans l'obligation de **prendre part au jury de la compétition**, si celui-ci est incomplet.

\* Les engagements de juges et de gymnastes sont à communiquer par mail : [fscf.dauphinesavoievivarais@orange.fr](mailto:fscf.dauphinesavoievivarais@orange.fr), au secrétariat du Territoire, **pour le 8 avril 2022, dernier délai.**

\* Le règlement est à envoyer au siège du Territoire accompagné du récapitulatif prévu à cet effet **pour le 8 avril 2022, dernier délai.**

Adresse : **Territoire DSV FSCF**, 20 Rue de l'Etissey 38300 BOURGOIN-JALLIEU.

\* En cas de retard dans le retour des droits d'engagements, ces derniers seront soumis à une amende forfaitaire de 45 €.